



**Chambre**  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**GUADELOUPE**

# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

**L'ARTISANAT  
DES ÎLES DE GUADELOUPE  
ACTEUR DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES**

**LA CHAMBRE  
DE METIERS ET DE L'ARTISANAT  
DE REGION GUADELOUPE  
FORCE DE PROPOSITIONS**



## **PREAMBULE**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Guadeloupe est un partenaire incontournable des politiques de développement territorial.

De par ses actions spécifiques, elle consolide les collectivités locales dans leur stratégie de développement, d'animation et de promotion de leurs territoires.

À l'approche des élections municipales, nous avons souhaité mettre à la disposition de tous les candidats et donc des futurs élus, un guide de nos bonnes pratiques ici en Guadeloupe, mais également celles qui sont mises en œuvre dans notre réseau Chambres de Métiers et de l'Artisanat et qui pourraient être dupliquées.

Nous voulons être force de propositions durant cette campagne électorale et ensuite, durant l'exercice de vos fonctions.

Nous avons la volonté d'encourager et de pérenniser le développement de l'artisanat sur tout le territoire des îles de Guadeloupe et faciliter le quotidien de nos artisans.

Par sa dimension économique et sociale, le secteur de l'artisanat est un véritable atout.

Fort de ses 17 729 actifs, il contribue de manière significative à la qualité de vie de nos concitoyens, forme les futures générations, favorise l'insertion professionnelle et la transmission des savoir-faire, renforce la cohésion sociale et dynamise l'emploi local.

Parce que nous avons en commun l'ambition de nous mettre au service du pays pour faire réussir la Guadeloupe, nous encourageons les candidats et futurs élus à exploiter ce potentiel qu'est l'Artisanat.

**Et nous voulons créer le reflexe ARTISANAT !**

Notre Chambre de Métiers et de l'Artisanat met son expertise et ses compétences à votre service pour restaurer, maintenir et développer les atouts de votre territoire.

**Chers candidats nous avons la bonne réponse. Ne vous en privez pas !**

**Gabriel FOY**

**Président de la CMAR Guadeloupe**



## SOMMAIRE

PREAMBULE .....	2
LES CHIFFRES CLES DE L'ARTISANAT EN GUADELOUPE.....	4
LES BONNES PRATIQUES DE LA CMAR GUADELOUPE.....	5
1.1. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR DEVELOPPEMENT .....	5
1.2. FAVORISER LA PROMOTION DU SECTEUR ARTISANAL ET LA VALORISATION DU SAVOIR-FAIRE DES ENTREPRISES .....	6
LES BONNES PRATIQUES DANS LE RESEAU DES CMA .....	8
2.1. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE .....	8
2.1. CONNAITRE LES ENTREPRISES ARTISANALES ET LEURS BESOINS.....	10
2.3 MAINTENIR L'ECONOMIE DE PROXIMITE.....	13
2.4 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES.....	18
2.5 VALORISER L'ARTISANAT .....	23
CONCLUSION.....	27



## LES CHIFFRES CLES DE L'ARTISANAT EN GUADELOUPE

### L'artisanat en Guadeloupe c'est :

→ **17 729 entreprises artisanales au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

→ Réparti en 4 grandes catégories :

Alimentation	10%
Bâtiment	44%
Fabrication	21%
Services	25%

→ 1/3 de l'ensemble des entreprises de Guadeloupe.

→ **La densité artisanale en Guadeloupe** est de 400 artisans pour 10 000 habitants contre 150 en France métropolitaine.

→ **1514 Créations d'entreprises artisanales en 2019**

→ En Guadeloupe : 17% des créations se font sous la forme d'entreprise Individuelle, 33% sous une forme sociétale et 50% en Auto Entreprise.

→ **Le Taux de survie à 3 ans des entreprises artisanales** est de **81%** contre 63.2% pour l'ensemble des entreprises de Guadeloupe. 60.7% pour l'ensemble de l'outre-mer et 70.3% pour la France entière. Ce taux supérieur de survie des entreprises artisanales en Guadeloupe s'explique par la politique volontariste mise en place en 2012 par la CMAR et financée par la Région. Il s'agit du **Dispositif d'Accompagnement et de Restructuration des Entreprises en Difficultés - DARED**) très efficace.

→ **L'artisanat fait vivre de manière directe pas moins de 50 000 personnes** : A savoir, près de 18 000 artisans (presque autant de conjoints collaborateurs) 15 000 salariés et 500 apprenants (contrats de travail de type particulier).

→ 15% des salariés de Guadeloupe (secteur marchand et non marchand) le sont dans une entreprise artisanale. En Guadeloupe : le secteur marchand compte 67 100 salariés et l'artisanat représente **22%** de l'emploi salarié du secteur marchand. Alors qu'en France hexagonale avec 2,1 millions de salariés l'artisanat, ne représente que **8%** des 23,7 millions de salariés.

→ 1 entreprise artisanale sur 4, emploie un salarié (Il y a de la marge)

→ L'Artisanat est le 3<sup>ème</sup> employeur de Guadeloupe après les administrations et le commerce



# LES BONNES PRATIQUES DE LA CMAR GUADELOUPE

## 1.1. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR DEVELOPPEMENT

### 1.1.1 L'INFORMATION AU CŒUR DES ENTREPRISES

#### Les Rendez-Vous de l'Artisan

Les Rendez-vous de l'Artisan prennent la forme de réunions d'informations thématiques, de séances d'appui techniques aux artisans, de permanences décentralisées et de visites d'entreprises sur l'ensemble du territoire guadeloupéen.

Les entreprises sont informées et leurs besoins font l'objet d'un diagnostic qui va faciliter leur insertion dans des programmes d'accompagnement spécifiques.

En moyenne, 400 entreprises participent aux réunions thématiques et 50 visites d'entreprises sont réalisées. Cette action permet d'informer l'entreprise au plus près de son lieu d'exploitation et donne du sens à notre mission de service public de proximité.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Les villes / communes partenaires

### 1.1.2 LA TRANSITION NUMERIQUE DES ENTREPRISES

#### L'Accompagnement « in situ » des entreprises vers la transition numérique

Le numérique est un levier important pour permettre aux entreprises artisanales implantées sur nos territoires, de gagner en compétitivité, de favoriser des relations commerciales avec leurs clients et de répondre aux exigences légales liées à leur activité par la maîtrise des outils et plateformes dématérialisés obligatoires.

Il s'agit d'apporter un encadrement administratif et un accompagnement technique sur site, aux entreprises artisanales sélectionnées.

En moyenne, 100 entreprises sont diagnostiquées et 15 entreprises sont accompagnées. Ce dispositif a pour objectif d'aider les entreprises à saisir les opportunités numériques pour se transformer et se développer au sein même de leur territoire d'implantation.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Région Guadeloupe

### 1.1.3 RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES DE PROXIMITE

#### Cycle d'Amélioration de la Performance de l'Entreprise Artisanale (CAPEA)

L'entreprise artisanale est accompagnée pour identifier ses cibles commerciales, collecter des données stratégiques et répondre aux attentes de sa clientèle.

Ce programme permet de sensibiliser et d'accompagner des artisans sur les différentes certifications, labels, marques existantes sur le plan national et mondial dans leur secteur d'activité (NF services, AOC...) De promouvoir les qualifications d'entreprise et les certifications Label RUP, Label Imprim Vert, ainsi que le label Entreprise du Patrimoine Vivant EPV.



Entre 10 et 20 entreprises intègrent chaque année le programme d'actions en fonction de leurs besoins d'accompagnement. Cette action favorise l'émergence d'entreprises performantes implantées au cœur des territoires et qui disposent souvent d'un savoir-faire ancestral sous-exploité.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Région Guadeloupe

### **1.1.4 ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS D'UNE FILIERE PORTEUSE**

#### **Structuration du secteur de l'agro transformation**

Les artisans du secteur de l'agro transformation du territoire sont sensibilisés à diverses thématiques clés de leur développement : la fiabilité des approvisionnements (en matières premières, consommables et emballages), l'optimisation des process de production, la mise en vente et les circuits de commercialisation ou encore la mise à disposition d'une main-d'œuvre qualifiée.

Les entreprises sont accompagnées suivant un plan composé de 5 actions :

1. Les réunions thématiques de proximité
2. L'amélioration de la compétitivité des entreprises de l'agro transformation
3. L'accompagnement spécifique des entreprises
4. L'accompagnement à la conduite d'une démarche qualité
5. La structuration des entreprises et les collaborations

Entre 10 et 200 entreprises intégreront le programme d'actions en fonction de leurs besoins d'accompagnement. Cette action devra permettre la structuration de la filière des acteurs de l'agro transformation sur le territoire.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)

## **1.2. FAVORISER LA PROMOTION DU SECTEUR ARTISANAL ET LA VALORISATION DU SAVOIR-FAIRE DES ENTREPRISES**

### **1.2.1 L'OPERATION « TERRE EN FETE »**

#### **Foire exposition artisanale et agricole**

Après deux éditions couronnées de succès avec plus de 3000 visiteurs (en moyenne par édition), cette manifestation est devenue un rendez-vous incontournable pour les artisans et les agriculteurs du territoire du Nord Grande-Terre.

Une sélection de 100 entreprises expose ses produits et son savoir-faire au cours d'un week-end très animé, au cours d'une période précédant les fêtes de fin d'année. Cette action a pour objectif de redynamiser les ventes des artisans et agriculteurs qui participent à l'opération et redonne de la visibilité au territoire.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Ville de Petit-Canal

### **1.2.2 CONCOURS « LES A D'OR DE L'ARTISANAT »**

#### **Concours régional**



Né en 2009 d'un partenariat étroit avec le Conseil Régional, le concours « les A d'or de l'artisanat » a pour but de valoriser les artisans les plus méritants sélectionnés sur des critères d'innovation, de stratégie commerciale et de transmission des savoir-faire.

Les entreprises candidates concourent pour 3 prix différents : « Meilleur artisan », « Meilleur espoir » et « Prix d'excellence ». Les 9 artisans lauréats reçoivent leurs récompenses au cours d'une cérémonie officielle.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Région Guadeloupe • Conseil départemental



# LES BONNES PRATIQUES DANS LE RESEAU DES CMA

## 2.1. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

### 2.1.1 COMMERCE ANTI GASPI

#### **CM Alsace**

Les artisans et commerçants des métiers de bouche des communautés de communes sont sensibilisés à la question du gaspillage et des déchets alimentaires.

Ils sont accompagnés dans la réalisation de cinq défis choisis parmi vingt actions possibles de limitation des pertes alimentaires et de réduction des déchets : amélioration de la vente des produits en fin de vie, don alimentaire, etc.

Les bonnes pratiques de chacun sont mutualisées. Les entreprises sont labellisées lors d'une cérémonie.

51 entreprises ont été labellisées et se sont engagées vers plus de don alimentaire, sensibilisées à l'intérêt de l'estimation des pertes en production et à la réduction des déchets. Cette action a déjà permis de réduire les pertes alimentaires et de 25% avec également une réduction de deux tonnes de déchets alimentaires par an. [www.smictom-alsacecentrale.fr/commerces-anti-gaspi](http://www.smictom-alsacecentrale.fr/commerces-anti-gaspi)

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • SMICTOM Alsace Centrale

### 2.1.2 ECO-DEFIS

#### **CMA Eure-et-Loir**

Les artisans du territoire sont accompagnés dans la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'environnement et de la gestion durable des ressources. Ils ont ainsi pour objectif de relever des « Défis » dans les catégories suivantes : • Prévention des déchets (sensibilisation, réduction, réutilisation...); • Gestion des déchets (tri sélectif, élimination conforme); • Rejets et fluides (suivi, réduction de consommation...); • Éco-produits (produits ecolabellisés, technologies propres...); • Énergies (visite énergie, suivi de consommation, modification de l'éclairage...); • Transports (approvisionnement, livraison, conduite souple, covoiturage...). Une fois les défis relevés et validés par un comité de labellisation, l'entreprise se voit décerner le label « Eco-Défi ». 220 entreprises artisanales ont été labellisées depuis 2013.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action 6 collectivités du département • Chartres Métropole • Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France • Sictom de la région d'Auneau • Sictom de la région de Châteaudun • Sictom Brou - Bonneval - Illiers Combray • Sictom de Nogent-le-Rotrou • Sirtom de Courville

Partenaires de l'action • Les SICTOM des différents territoires euréliens



### **2.1.3 Promotion de l'opération « Entreprises gagnantes sur tous les coûts »**

#### **CMA Haute-Loire**

Il s'agit de mettre en œuvre l'opération « TPE/PME gagnantes sur tous les coûts » soutenue par l'ADEME.

La CMA assure la prospection et la communication de l'opération TPE/PME gagnantes sur tous les coûts ainsi que la réalisation de diagnostics « Energie », « Flux » et « Eclairage ». L'objectif est de permettre aux entreprises de bénéficier d'un diagnostic visant à des économies d'énergie et une optimisation des consommations, tout en contribuant à la protection de l'environnement. L'objectif est d'accompagner une dizaine d'entreprises artisanales du territoire de la Communauté de communes par an. [www.cc-des-sucs.fr/articles/dispositif-d-accompagnement-des-chefs-d-entreprisegagnants-a-tous-les-couts](http://www.cc-des-sucs.fr/articles/dispositif-d-accompagnement-des-chefs-d-entreprisegagnants-a-tous-les-couts)

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté de communes des Sucs

Partenaires de l'action • CCI 43 • ADEME • Région Auvergne Rhône-Alpes

### **2.1.4 Répar'Acteur**

#### **CMA Pyrénées-Orientales**

La Communauté de commune a mis en valeur l'action Répar'acteurs, action déployée nationalement et qui s'appuie sur les compétences, les savoir-faire et l'engagement des artisans de la réparation. Les artisans de la réparation sont positionnés en tant qu'acteur de la réduction des déchets sur le territoire. Ils bénéficient d'un kit de communication et s'engagent à promouvoir l'acte de réparer. La Communauté de communes communique ainsi sa volonté d'agir sur le développement durable et le service de proximité. Les entreprises participantes sont ensuite invitées à intégrer le club développement durable de la CMA des Pyrénées-Orientales pour partager les bonnes pratiques et rompre l'isolement du chef d'entreprise.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CC ACVI)

### **2.1.5 FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE**

#### **CMAR Pays-de-la-Loire**

Dans le cadre de leur convention de partenariat, la Communauté de communes de la Chataigneraie et la chambre de métiers et de l'artisanat du Pays-de-la-Loire ont défini un plan d'action en faveur de l'artisanat sur thème de l'économie circulaire, en lien avec la réalisation du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Dans le but d'être au plus près des besoins des entreprises et des spécificités du territoire, pour accompagner les artisans sur les mutations économiques et technologiques de demain, les actions s'articuleront autour de deux axes : • l'accompagnement des artisans et des commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire par la mise en œuvre du dispositif des Eco-défis ; • la promotion de la réparation et du réemploi grâce au dispositif Répar'acteurs.



La convention prévoit, en outre, la présence une fois par mois de la responsable de l'antenne Sud-Vendée de la CMA pour travailler en collaboration avec la chargée de développement économique de la Communauté de communes, afin de répondre aux besoins exprimés par les entreprises artisanales.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté de communes de la Chataigneraie

## **2.1. CONNAITRE LES ENTREPRISES ARTISANALES ET LEURS BESOINS**

### **2.2.1 MIEUX CONNAITRE LES ENTREPRISES DE SON TERRITOIRE**

#### **2.2.1.1 CONNAITRE LE SECTEUR DES METIERS D'ART**

##### **CMA Pyrénées-Orientales**

Le syndicat mixte intervient notamment dans les domaines du patrimoine culturel et du tourisme avec la valorisation des produits et des savoir-faire locaux. Il a sollicité la CMA des Pyrénées-Orientales pour la réalisation d'un état des lieux de la filière des métiers d'art sur le Conflent dans le but de mener des actions à destination de ces entreprises.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Syndicat mixte Canigó Grand Site

##### **DIAGNOSTIC DE LA FILIERE METIERS D'ART**

Partenaires de l'action • Toutes les communes du Conflent • Offices de tourisme • Associations d'artisans d'art

##### **GEOMETIERS ET GEOLOCALISATION**

Géométiers est un outil de géolocalisation des savoir-faire et d'observation économique des métiers de l'artisanat et des territoires développé par la CMA du Tarn-et-Garonne pour les collectivités.

Au sein d'un espace sécurisé pour les téléchargements, les élus locaux disposent de dossiers d'études du poids économique de l'artisanat des territoires (études métiers, études territoires, et listings d'entreprises) permettant de cerner l'étendue du maillage des savoir-faire des artisans présents sur leur territoire. Les études ainsi réalisées nourrissent les stratégies sur-mesure de valorisation des métiers en fonction des spécificités territoriales sur le périmètre choisi (commune, EPCI, canton, pôle d'équilibre territorial et rural, arrondissement, et quartiers pour les grandes villes). Site de présentation de l'outil géométiers : [www.geometiers.fr](http://www.geometiers.fr) [www.geometiers82.fr](http://www.geometiers82.fr)

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy

##### **DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

L'Intercom de la Vire au Noireau est née le 1er janvier 2017. A l'occasion de sa création, elle a souhaité faire réaliser un diagnostic de l'artisanat par la chambre de métiers et de l'artisanat. Le diagnostic, qui portait également sur l'évolution des entreprises artisanales sur les cinq dernières années, a permis d'identifier des secteurs et des typologies d'entreprises susceptibles d'avoir des besoins en immobilier



dans le cadre de leur développement. L'action s'est poursuivie en déclenchant une enquête Village d'artisans®, dans la perspective de réaliser de l'immobilier d'entreprises artisanales

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Intercom de la Vire au Noireau

## **2.2.1.2 ACCOMPAGNEMENT ECONOMIQUE ET RH DES ENTREPRISES ARTISANALES**

### **CMAI Bourgogne**

Cette action consiste à prospecter les entreprises artisanales sur des territoires définis dans les Communautés de communes afin d'identifier puis de formaliser les problématiques économiques, RH, besoins en formation et/ou les projets de développement et de transmission d'entreprises et mettre en œuvre les actions nécessaires en partenariat avec les Communautés de communes concernées, les partenaires de l'emploi et l'Etat.

L'approche « GPECT » (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales) mêle développement économique, impact emploi/RH et co-animation des territoires en créant une synergie entre partenaires pour mutualiser et proposer au chef d'entreprise une réponse à ses problématiques économiques RH.

Le but de cette approche est de permettre de maintenir, développer ou transmettre l'activité et l'emploi en réalisant un diagnostic approfondi sur les problématiques liées aux ressources humaines et aux projets de recrutement.

550 entreprises ont été prospectées ou sont à prospecter soit 25 % en moyenne des entreprises artisanales (hors micro-entrepreneurs non-ciblés en raison de leur régime) sur l'ensemble du territoire des sept Communautés de communes. 350 d'entre elles révèlent des problématiques et/ou projets de développement et bénéficient d'une réponse couverte par l'offre de service CMA et/ou des collectivités et des partenaires locaux.

120 d'entre elles bénéficient d'un diagnostic approfondi en RH pour des problématiques liées aux compétences/qualification du chef d'entreprise et/ou des salariés et/ou liées à des projets de recrutement et/ou à l'élaboration de fiches de postes.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action Communautés de communes : • Val de Gray • Les Quatre Rivières • Val Marnaysien • Monts de Gy • Luxeuil-les-Bains • 1000 étangs • Hauts de Val-de-Saône

## **2.2.3 DEVELOPPER L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ARTISANALES**

### **2.2.3.1 Village d'Artisans**

#### **CMA Eure**

L'action « Village d'Artisans » est une démarche de développement local qui vise à faire émerger et à concrétiser les projets immobiliers latents sur un territoire.



L'action consiste à vérifier l'opportunité d'une offre immobilière sur un territoire et le cas échéant, à concevoir cette offre à partir des besoins d'entreprises identifiées qui acceptent de s'inscrire dans un projet collectif de regroupement. Cette action s'inscrit donc à l'inverse de la logique des villages d'entreprises qui vise à construire des locaux standards et à rechercher des locataires ensuite.

Le projet se déroule en deux temps : l'étude puis l'action. Cette méthode est le point d'ancrage de la démarche. Pour cela, la collectivité lance une étude préalable, et notamment une enquête auprès des artisans locaux, en s'appuyant sur la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure et Eure Expansion. Celle-ci permet de recenser : • les besoins des entrepreneurs du territoire ; • les projets existants ; • les opportunités foncières. Suite à l'étude, l'objectif est de concrétiser les projets identifiés. En fonction des résultats, le village d'artisans peut prendre place en respectant les principes généraux suivants : • avoir une implantation de qualité pour être visible ; • prévoir des locaux adaptés et modulables ; • mutualiser les surfaces pour les parkings.

La marque « Village d'Artisans » n'est pas un concept architectural, chacun des cinq sites existants dans l'Eure est spécifique car adapté au contexte local (taille, choix techniques, esthétique).

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • 5 collectivités de l'Eure ont développé chacune un Village d'Artisans : Illustration avec la Communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne\* (devenue Communauté de Communes Roumois Seine à compter du 01/01/2017)

Intérêts de la démarche Ils sont nombreux : Sécuriser les investissements de la collectivité concernée, mutualiser les coûts, répondre précisément aux besoins immobiliers locaux, développer les entreprises artisanales locales, accroître le nombre d'emplois sur le territoire, économiser le foncier en regroupant les entreprises, initier des synergies d'entreprise, agir sur la transmissibilité des entreprises artisanales.

**Marque Village d'Artisans La CMA de l'Eure a enregistré la marque « Village d'Artisans » à l'INPI\* en septembre 2007 afin de garantir l'exclusivité de ce nom à des projets immobiliers élaborés selon la méthode qu'elle a développée avec Eure Expansion. \*Institut National de la Propriété Industrielle**

Village d'Artisans de la Communauté de communes Roumois-Seine Ce Village d'Artisans, livré en 2014, abrite huit entreprises artisanales au sein des 2 160 m<sup>2</sup> des trois bâtiments couverts (locaux de 100, 160, 200 et 700 m<sup>2</sup>) et regroupe les activités suivantes :

Couverture	Maintenance informatique			
Agencement de cuisines	Contrôle technique automobile	Electricité	Maçonnerie	Pose de poêles
Garage solidaire	Terrassement			

### **2.2.3.2 Création de pépinières artisanales**

#### **CMA Haute-Savoie**

Il s'agit de créer un site d'accueil de type co-working pour les jeunes entreprises artisanales du bâtiment.

Le secteur de la construction concerne 400 entreprises artisanales, soit 15 % des établissements du territoire et 5 % des emplois (hors emplois non-salariés).

L'objectif est de soulager les entreprises de leurs préoccupations foncières afin que les jeunes entrepreneurs puissent davantage se focaliser sur des questions de différenciation et de compétitivité :



investissement dans de nouvelles technologies, matériel, formations, etc. La collectivité souhaite ainsi attirer, puis garder sur son territoire, des artisans qualifiés, au savoir-faire reconnu. L'action consiste à : • identifier les besoins des entreprises installées et souhaitant s'installer : services, foncier, immobilier, mutualisation, formation, accompagnement, matériel, stockage, etc ; • mesurer les attentes en termes de services liés à une structure d'accueil (concept) ; • mettre en réseau les entreprises ; • rencontrer les porteurs de projets ; • identifier les freins à l'installation.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes

### **CMA Pyrénées-Orientales**

Création d'une pépinière destinée à héberger les entreprises locales parmi lesquelles des entreprises artisanales : • étude de potentialité et de mise en place de la pépinière d'entreprises ; • mise en place de la pépinière : organisation, fonctionnement, etc. ; • animation ; • suivi et accompagnement des porteurs de projet. La pépinière, dont l'ouverture est prévue fin 2019, s'adresse aux créateurs d'entreprises artisanales, commerciales ou de services, innovants ou plus classiques. Elle représente un potentiel de treize entreprises avec huit bureaux individuels de 15 à 40 m<sup>2</sup>, cinq ateliers de 80 à 110 m<sup>2</sup> et un espace de co-travail de six places.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté de communes du Vallespir

Partenaires de l'action • Toutes les communes de la Communauté de communes du Vallespir • DIRECCTE • Pays Pyrénées-Méditerranée • Pôle Emploi • CCI • Chambre d'agriculture • BGE • Plateforme d'initiative locale • Centre Européen d'Entreprises Innovantes Plein Sud Entreprises • AIRDIE (Réseau France Active) • Établissements de crédit

## **2.3 MAINTENIR L'ECONOMIE DE PROXIMITE**

### **2.3.1 Boutique LOCO**

#### **CMA Eure-et-Loir**

L'objectif de l'action est de redynamiser le Cœur de Ville de Chartres, en créant un espace d'exposition, de vente, et d'animation au cœur de la cité, dans une rue dédiée à la mise en valeur du « made in France », autour de la production des artisans d'art.

Il s'agit également de développer les synergies avec les artisans-commerçants du centre-ville de Chartres. L'espace a été ouvert en juin 2018 et les 13 entreprises présentes dans la boutique connaissent déjà un chiffre d'affaires en progression. Une marque « LOCO » a également été créée.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

ville de Chartres



## **2.3.2 Structuration de filières**

### **CMA Haute-Savoie**

La Communauté de communes Cluses Arve et Montagne a entamé une démarche de structuration de filières. La mise en réseau des entreprises permet, en effet, de : • favoriser la sous-traitance, la co-traitance, la réponse à des marchés publics, etc. ; • favoriser la mutualisation des services, de l'immobilier / foncier afin de privilégier la densification et la concentration des entreprises ; • favoriser les échanges d'informations et les bonnes pratiques.

En proposant une animation de la filière avec du contenu et des ateliers d'action permettant de donner de la visibilité à chaque filière en dehors du territoire, d'alimenter les entreprises pour les aides à se projeter (benchmark, veille, évolutions réglementaires et marchés, etc.) et aider à la professionnalisation des entreprises (formations collectives et individuelles, ateliers numériques / RH, etc.) Trois filières sont particulièrement ciblées : • la construction avec 400 entreprises artisanales concernées ; le secteur de la construction représente 15 % des établissements du territoire et 5 % des emplois (hors emplois non-salariés) ; • l'industrie et la sous-traitance industrielle avec 200 entreprises artisanales identifiées ; l'industrie représente 19 % des établissements du territoire et 46 % des effectifs ; • la filière bois qui regroupe 70 entreprises artisanales (travaux de charpente, menuiseries, fabrication de meubles et autres objets en bois, sciage, etc.) ; le programme Leader flèche particulièrement la filière bois afin de valoriser et préserver les forêts.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes

### **Structuration de filières**

#### **La CCI Haute-Savoie • Le Pôle Excellence bois**

Dans le cadre de la constitution du Pôle agro-alimentaire, permettant le rapprochement entre producteurs, transformateurs et distributeurs, il est nécessaire de mettre en place un outil plateforme pour créer le lien entre offre et demande en approvisionnement local. Cette plateforme sera opérationnelle courant 2019. Elle doit permettre de mieux connaître et qualifier l'offre et la demande de produits locaux, d'ajuster l'offre et proposer un prix adapté pour les producteurs ou transformateurs et de répondre à la demande des transformateurs et des distributeurs.

L'action mise en place consiste ainsi à faire connaître cet outil plateforme aux entreprises artisanales, détecter les entreprises susceptibles de s'inscrire sur cette plateforme et les accompagner dans cette démarche (visite, diagnostic de l'entreprise et accompagnement à l'inscription sur la plateforme).

Contenu opérationnel et format de l'action pour le groupe : • finalisation de l'outil et tests ; • communication sur la plateforme mise en place ; • constitution du fichier d'entreprises à solliciter en lien avec les autres chambres consulaires (CCI et CDA) ; • constitution d'un groupe de 10 entreprises artisanales du territoire Grenoble-Alpes Métropole qui feront partie des premières entreprises bénéficiaires de cette plateforme ; • visite avec diagnostic de l'entreprise, situation / approvisionnement local ; • accompagnement à l'inscription sur l'outil plateforme ; • événement de lancement de l'outil plateforme avec l'ensemble des partenaires du Pôle agro-alimentaire.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Grenoble-Alpes Métropole

### **2.3.3 Organiser la mise en relation entre l'offre et la demande de produits alimentaires locaux**

#### **CMA Isère**

Dans le cadre de la constitution du Pôle agro-alimentaire, permettant le rapprochement entre producteurs, transformateurs et distributeurs, il est nécessaire de mettre en place un outil plateforme pour créer le lien entre offre et demande en approvisionnement local.

Cette plateforme sera opérationnelle courant 2019. Elle doit permettre de mieux connaître et qualifier l'offre et la demande de produits locaux, d'ajuster l'offre et proposer un prix adapté pour les producteurs ou transformateurs et de répondre à la demande des transformateurs et des distributeurs.

L'action mise en place consiste ainsi à faire connaître cet outil plateforme aux entreprises artisanales, détecter les entreprises susceptibles de s'inscrire sur cette plateforme et les accompagner dans cette démarche (visite, diagnostic de l'entreprise et accompagnement à l'inscription sur la plateforme).

Contenu opérationnel et format de l'action pour le groupe : • finalisation de l'outil et tests ; • communication sur la plateforme mise en place ; • constitution du fichier d'entreprises à solliciter en lien avec les autres chambres consulaires (CCI et CDA) ; • constitution d'un groupe de 10 entreprises artisanales du territoire Grenoble-Alpes Métropole qui feront partie des premières entreprises bénéficiaires de cette plateforme ; • visite avec diagnostic de l'entreprise, situation / approvisionnement local ; • accompagnement à l'inscription sur l'outil plateforme ; • événement de lancement de l'outil plateforme avec l'ensemble des partenaires du Pôle agro-alimentaire

#### **2.3.3.1 Création d'un Office de Commerce et de l'Artisanat (OCA)**

##### **CMA Lot**

L'Office de Commerce et de l'Artisanat rassemble 500 commerçants, artisans, prestataires de services et professions libérales de Cahors et bénéficie du soutien de la ville de Cahors.

Il organise des opérations commerciales et des événements en lien avec ses membres tout au long de l'année (nuit des soldes, etc.).

Il a pour objectifs de : • favoriser des animations commerciales collectives et structurantes ; • diversifier les canaux de distribution et éviter l'évasion commerciale ; • porter les études stratégiques permettant d'agréments les données économiques du centre-ville en vue de son développement ; • associer les commerçants et artisans aux projets urbains ; • renforcer la stratégie de communication et de commercialisation ; • soutenir les initiatives pour étendre la centralité.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Ville de Cahors

Partenaires de l'action • CCI du Lot • Association Cahors Actif



### **2.3.3.2 Développer et pérenniser le tissu artisanal et commercial de proximité**

#### **Partenaires de l'action • Métropole de Lyon – communes concernées**

La CMA assiste les communes de la Métropole dans leurs actions de maintien et de pérennisation de leur offre commerciale et artisanale de proximité et accompagne les porteurs de projets, artisans et artisans commerçants pour favoriser leur implantation, leur développement leur pérennisation et leur transmission.

À cette fin, la CMA a pour rôle de : • contribuer à la mise en œuvre de la boîte à outil proximité Métropole sur les territoires ; • poursuivre l'expérimentation sur la CTM Val de Saône en participant à l'élaboration du plan d'action, la réalisation d'un état des lieux sur les métiers d'art et en contribuant aux gouvernances locales ; • poser les bases d'une méthodologie d'accompagnement de projets sur l'alimentaire au sein de l'écosystème (gastronomie / éco-circulaire / filières courtes, etc.) : • contribuer à la mise en place d'un événement partenarial sur la thématique du commerce de proximité alimentaire ; • apporter une ingénierie spécifique aux communes sur la thématique, notamment en matière d'implantation et d'offre d'accueil adaptée ; • conforter et développer les partenariats avec les acteurs (la commune, Heat, etc.). (CTM : conférence territoriale des maires – subdivision interne à la Métropole) Résultats / Intérêts Mise en activité d'entreprises artisanales dans les communes Accompagnement à la mise en œuvre des actions publiques de maintien et de promotion de l'offre de proximité : • accompagnement sur la boîte à outils foncière et immobilière (PLU, Droit de Prémption Urbain et commercial...) ; • promotion du territoire et des opportunités d'implantation ; • animation et promotion de l'offre du territoire.

### **2.3.3.3 Méthodologie d'identification des entreprises stratégiques à reprendre sur un territoire**

Il s'agit d'identifier, grâce à un outil dédié, les entreprises stratégiques en phase de transmission dans les prochaines années, permettant d'anticiper et d'accompagner les transmissions d'entreprises sur le territoire (emploi, savoir-faire, services de proximité...).

L'identification des entreprises stratégiques à reprendre répond aux enjeux suivants : • assurer le renouvellement du tissu artisanal sur les territoires ; • contribuer au maintien des services aux populations sur les territoires ; • agir sur le maintien de l'emploi salarié sur les territoires ; • conserver les savoir-faire ; • conserver et développer les filières d'excellence locale. Sur la base d'une liste d'entreprise, une série de critères est appliquée : • âge du dirigeant ; • nombre d'emplois ; • savoir-faire (titre de maître artisan et maître artisan d'art, section métiers d'art du répertoire des métiers, entreprise du patrimoine vivant) ; • secteurs stratégiques pour le territoire : identification des secteurs d'activités en fonction de leur taux de transmission, de renouvellement et l'indice de spécialisation du territoire par rapport à la région ; • localisation en fonction de la localisation, de la nature des activités, du PLU, des linéaires commerciaux et du zonage politique de la ville.

Les entreprises sont classées en fonction du nombre de critères cumulés. La stratégie de Bordeaux Métropole en matière de développement économique détermine les critères prioritaires. Le nombre et la nature des activités concernées permettent l'élaboration du plan d'actions.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Bordeaux Métropole • Partenaire de l'action • Université de Bordeaux IV

## **CMAR PACA**

La commune et la CMA signent en mairie une charte de soutien à l'économie de proximité en présence des artisans de la commune et des associations de commerçants et d'artisans.

**Cette charte comporte quatre axes :** • faciliter la promotion des savoir-faire artisanaux à travers notamment le label « Consommez local, consommez artisanal » et autres actions de communication auprès du grand public ; • soutenir l'implantation et le maintien d'activité des artisans sur son territoire via la maîtrise du coût du foncier et les aménagements urbains ; • encourager la reprise d'entreprises et collaborer avec la Chambre de métiers et de l'artisanat PACA pour favoriser la transmission des entreprises artisanales ; • soutenir la politique et l'action de la Chambre de métiers et de l'artisanat PACA au sein de toutes les instances où siègent le maire et les élus de la commune.

Cette manifestation permet de positionner la CMA comme l'interlocuteur incontournable de l'économie de proximité.

Elle est aussi l'occasion de créer du lien avec les élus de la commune et les artisans présents, auprès desquels est présentée l'offre de services de la chambre ou peuvent être directement pris des rendez-vous. 181 chartes ont été signées en Paca en présence de 2 600 entreprises.

**Suite à la signature de la charte, la commune d'Eguilles a créé le Festival du « Consommez local, consommez artisanal ».**

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • 181 communes de PACA

## **Charte de soutien à l'économie de proximité**

### **2.3.3.4 Festival du consommez local, Consommez artisanal**

#### **CMAR PACA**

Consécutivement à la signature de la charte de soutien à l'économie de proximité, la commune d'Eguilles a créé en 2018 le Festival du « Consommez local, consommez artisanal », dédié « aux savoir-faire locaux » et suivie d'une semaine promotionnelle.

Son objectif est de valoriser auprès des habitants de la commune et des environs, des touristes et des non-résidents travaillant sur la commune ,les produits, producteurs, savoir-faire locaux avec la promotion du Label « Consommez local, consommez artisanal ».

Les artisans et commerçants sont répartis par univers : esthétique, bien-être, métiers de bouches, BTP, métiers d'art et la journée est rythmée par des animations (ateliers, dégustations, conférences, défilé, etc.), la réalisation d'une pièce unique par cinq artisans et la communication sur les actions proposées lors de la semaine promotionnelle (portes ouvertes, promotions, etc.).



La CMA a été partenaire sur les deux premières éditions qui ont réuni 45 artisans en 2018 et 60 artisans en 2019. Ce festival a donné lieu à la création d'une nouvelle association pour les artisans / commerçants avec rencontres régulières entre les artisans.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Commune d'Eguilles (13)

Partenaires de l'action • Associations des commerçants et artisans de la commune • Métropole Aix-Marseille-Provence

### CMAR Réunion

Dans le cadre du contrat de ville qui couvre la commune de Saint-André, cette dernière a sollicité la CMA pour intervenir sur le volet consacré au développement économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La CMA a réalisé une enquête de terrain permettant de connaître le niveau d'équipement des entreprises du périmètre de l'opération, ainsi qu'un diagnostic numérique pour chacune des trente entreprises artisanales concernées. Sur 2015-2020, la CMA a également accompagné 580 entreprises artisanales, mis en œuvre un observatoire commercial sur le territoire communal et une plateforme numérique commerciale pour les entreprises du périmètre.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Commune de Saint-André

Contrat de ville 2015 – 2020 « Opération cœur de ville de Saint-André »

Partenaires de l'action • État • Région Réunion • Département Réunion • Communauté Intercommunale Région Est (CIREST) • Caisse des Dépôts • Pôle Emploi • Académie de La Réunion • Bailleurs sociaux (SEMAC – SEDRE – SIDR – SHLMR – SEMADER)

## **2.4 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES**

### **2.4.1 Favoriser l'accès à la commande publique pour les entreprises artisanales**

**85 % des marchés publics de travaux de la ville de Mulhouse sont attribués à des entreprises locales grâce au Réseau Commande Publique Alsace (RCPA)**, organisation créée en 2012 et qui rassemble des partenaires publics et privés pour aider les PME et TPE à accéder aux marchés publics : (la chambre de métiers d'Alsace, la CCI Alsace Eurométropole, la chambre d'agriculture d'Alsace, Bpifrance, le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables et les barreaux d'Alsace).

Chaque année en France, ce sont près de 400 milliards d'euros de marchés publics qui sont attribués. L'objectif du RCPA est de faciliter l'accès à ces marchés : information, aide dans la réponse aux appels d'offres, accompagnement, formation, proposition d'outils de veille sur les marchés publics, ainsi que d'outils de financements.



La CMA, de par sa participation au RCPA, informe les entreprises artisanales sur toutes les questions liées aux marchés publics et organise régulièrement des événements (conférences, ateliers, rencontres acheteurs publics-entreprises) pour les aider à remporter les appels d'offre.

En parallèle de ces offres de sensibilisation à la commande publique des entreprises, et puisqu'il s'agit de renforcer le dialogue entre ces dernières et les collectivités, la CMA travaille en étroite collaboration avec les élus et leurs territoires.

C'est ainsi que la CMA a contribué à la Charte commande publique de la ville de Mulhouse, depuis étendue à Mulhouse Alsace Agglomération. <https://www.rcp-alsace.eu/>

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération

Partenaire de l'action • Réseau Commande Publique Alsace

## **2.4.2 « Parcours numérique des entreprises »**

### **CM Alsace**

Un parcours numérique individualisé spécialement conçu pour les artisans, commerçants et prestataires est proposé aux entreprises du territoire. Il prévoit : • quatre cycles de quatre ateliers thématiques de trois heures animés par des prestataires spécialisés du marketing commercial internet, sur les villes de Cernay, Masevaux, Saint-Amarin et Thann, soit seize ateliers au total. • un pré-diagnostic personnalisé pour réaliser un état des lieux numérique de l'entreprise avec un conseiller spécialisé.

Ce pré-diagnostic permet d'établir un plan d'actions individuel de promotion internet adapté à l'entreprise. 38 entreprises, dont 14 artisans de tous secteurs, ont participé au dispositif dont la moitié environ ont procédé à des actions de visibilité sur Internet (réseaux sociaux, sites internet, vente en ligne).

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • PETR Pays Thur Doller

Partenaires de l'action • Association de Commerçants Artisans « Les Enseignes Thur Doller » • Chambre de commerce et d'industrie d'Alsace • Eurométropole de Strasbourg • Rhenatic Cluster du numérique

## **2.4.3 Assises de l'Emploi – Mon coach RH**

Orienter les TPE qui veulent recruter leur premier salarié (hors apprentis et stagiaires) vers les partenaires labellisés répondant à un cahier des charges (CMA, CCI, Mission locale, PLIE, etc.).

Dans ce cadre, la CMA Charente-Maritime pilote l'action « Mon Coach RH » dont le but est de professionnaliser les acteurs de l'emploi sur la méthodologie de recrutement, de garantir un processus de recrutement le plus sécurisé possible pour l'employeur, de renforcer les compétences de l'entreprise en matière de recrutement et de rendre l'entreprise actrice dans le processus de recrutement et de décision.

Cette action est menée en partenariat avec l'AROFÉ (Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi) et avec l'action « Numéro Dédié » des Assises de l'emploi : • orientation des appels arrivés via le numéro dédié : informations sur les interlocuteurs de l'entreprise, le contenu de l'action et son coût » et supprimer « après la demande via le numéro dédié ; la réponse après la demande via le Numéro dédié doit



être apportée dans les 48h maxi par mail ; • coût pour l'entreprise volontairement limité, correspondant à un cahier des charges spécifique : professionnalisme du process et qualité garantie pour les professionnels (Ce coût donne à voir aux entreprises qu'il s'agit d'un service de qualité, mais il reste limité, pour être suffisamment attractif pour les entreprises souhaitant embaucher un premier salarié).

L'action cible les entreprises dont l'effectif est inférieur à 11 salariés avec une attention particulière pour le 1er recrutement (faciliter le passage d'un effectif de 0 à 1 salarié).

Elle s'emploie à lever les freins et a priori liés au recrutement grâce à une formation personnalisée qui prend en compte le contexte et l'historique de l'entreprise. 10 entreprises accompagnées – 10 emplois créés. [www.agglo-larochele.fr/-/les-assises-de-l-emploi-de-la-rochelle-le-4-mai-2018](http://www.agglo-larochele.fr/-/les-assises-de-l-emploi-de-la-rochelle-le-4-mai-2018)

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Partenaires de l'action • Préfecture de la Charente-Maritime • Région Nouvelle-Aquitaine • Pôle Emploi • Mission Locale • PLIE • CCI

#### **2.4.4 Booste ta boîte**

Par une action de formation « opérationnelle » délocalisée sur leur territoire, les intercommunalités investissent sur le développement des entreprises artisanales. L'action repose sur deux à huit sessions de formations organisées en promotion et proposées aux dirigeants artisans, mais aussi aux dirigeants de TPE non artisanales. Les thèmes abordés sont le développement commercial et digital.

L'action a également pour vocation de créer un réseau d'entreprises parmi les membres de chaque promotion. La territorialisation de l'opération facilite l'adhésion des entrepreneurs. Ainsi les promotions sont constituées de 15 dirigeants en moyenne.

Avec des sessions de formations sur leur site, les collectivités sont en contact avec un public d'entrepreneurs.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Cœur d'Essonne Agglomération • Communauté d'Agglomération Paris-Saclay • Communauté de Communes du Val d'Essonne

#### **2.4.5 Permanence délocalisées**

Les EPCI de l'Essonne disposent, d'une mise à disposition des compétences d'un conseiller CMA au titre d'une ½ journée ou d'une journée complète par semaine sur leur territoire. La présence de la CMA sur le territoire permet d'accueillir les porteurs de projets en phase d'amorçage et de démarrage d'un projet entrepreneurial et de rencontrer les artisans pour répondre à leurs besoins.

La présence du conseiller de la CMA renforce ainsi l'offre de services de proximité de l'intercommunalité auprès de ses administrés. La territorialisation de l'opération facilite la prise de rendez-vous avec les porteurs de projets et les chefs d'entreprises.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Cœur d'Essonne Agglomération • Communauté d'Agglomération Paris- Saclay • Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine • Communauté de Communes du



Pays de Limours • Communauté de Communes du Val d'Essonne • Communauté de Communes des 2 Vallées • Communauté de Communes Entre Juine et renarde

### **2.4.6 Accueil des Nouveaux Artisans (ANA)**

#### **CMA Eure-et-Loir**

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux déploie un programme par arrondissement pour que les entreprises récemment créées ou reprises échangent, découvrent ou re-découvrent les prestations de leur chambre de métiers et de l'artisanat, afin d'être accompagnées dans le cadre de leur projet.

À titre d'exemple, la session organisée à Vernouillet le 2 octobre 2019 a réuni 60 entreprises. 25 accompagnements sont proposés (formations, diagnostics, labélisations, etc.).

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Partenaire de l'action • D'autres acteurs de la formation interviennent pour les modules commerciaux et stratégies

Chargé de développement économique référent

#### **CMA Seine-et-Marne**

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CMAVS) et la CMA de Seine-et-Marne signée en 2009, un chargé de développement économique référent pour le territoire a été désigné au sein de la CMA. Il reçoit et accompagne les porteurs de projet et artisans de la CAMVS. L'artisan ou le futur artisan a un seul interlocuteur clairement identifié pour toutes ses problématiques.

Environ 200 artisans ou porteurs de projets sont reçus chaque année depuis 2009 par le chargé de développement économique référent. Cela permet à l'agglomération de disposer d'une bonne visibilité sur l'évolution du tissu artisanal du territoire, d'avoir une remontée des questions et/ou problématiques rencontrées par les artisans du territoire et de réfléchir avec la CMA de Seine-et-Marne sur les solutions et actions à mettre en œuvre pour y répondre.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

### **2.4.7 Charte Qualité**

#### **CMA Seine-et-Marne et du Val-d'Oise**

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et les CMA de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise, plusieurs actions d'accompagnement et de valorisation de l'artisanat ont été actées.

Parmi ces actions, figure le déploiement du dispositif « Charte Qualité ». Il s'agit d'engager une démarche de progrès dans les entreprises artisanales du territoire par le déploiement d'un label « Charte Qualité » créé par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.



La CMA intervient dans les entreprises pour : • apporter un regard extérieur sur l'entreprise grâce à un audit annuel ; • délivrer des conseils personnalisés et mettre en place des solutions adéquates pour optimiser l'organisation, la rentabilité et améliorer les performances de l'entreprise, en vue de la satisfaction client ; • informer sur les diverses réglementations : sociale, sécurité, hygiène, etc. Sur rendez-vous, le conseiller de la CMA se rend dans l'entreprise pour réaliser l'audit selon un référentiel défini et adapté à tous les secteurs d'activités.

Le rapport d'audit est adressé au chef d'entreprise Ce rapport reprend les points forts et les points à améliorer et propose un plan d'actions.

**Un comité de sélection local attribue ou non la Charte Qualité à l'entreprise. Lors d'une cérémonie annuelle, l'entreprise reçoit le label « Charte Qualité » et un kit de communication pour valoriser sa démarche auprès de sa clientèle et du grand public. Elle apparaît alors sur le site internet [www.chartequalite-artisanat.com](http://www.chartequalite-artisanat.com).**

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

### **2.4.8 Stratégie globale artisanat**

#### **CMA Drôme**

Le territoire de la Communauté de communes Porte DrômArdèche et la CMA de la Drôme ont conclu une convention de partenariat pour marquer la convergence de leurs objectifs et la complémentarité de leurs interventions en matière de développement économique et du territoire et de soutien à l'artisanat.

Cette convention s'appuie sur les axes suivants : Mise en place d'actions collectives : • présence des entreprises sur les réseaux sociaux : ateliers de promotion de l'activité des entreprises via Facebook et Instagram ; • formation site internet ; • accompagnement post-crédation sur les volets de gestion et de développement commercial. Accompagnement individuels des entreprises : • diagnostic d'approche globale de l'entreprise, qui permet une première approche généraliste afin d'identifier des besoins ; • accompagnement post-crédation ; • diagnostic RH ; • diagnostic métiers d'art ; • diagnostic transmission d'entreprise.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté de communes Porte de DrômArdèche

### **2.4.9 Actions territoriales**

Dans le cadre d'un programme d'actions territoriales global, la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux s'appuie sur la CMA pour mener les actions suivantes : • ré-installation d'une permanence d'accueil à destination des artisans, et porteurs de projets ; • collaboration à l'ouverture d'un pôle éco-numérique ; • déploiement d'un programme d'actions spécifiques : boutique métiers d'art, opération d'accueil des nouveaux artisans.

Les 2 100 entreprises artisanales présentes sur le territoire sont concernées. Cette action est aussi destinée à mettre en avant les métiers d'art.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux



## **2.4.10 Passeport Initiatives Economiques en Provinois**

### **CMA Seine-et-Marne**

La Communauté de communes du Provinois et la CMA de Seine-et-Marne ont signé une convention globale de partenariat en 2012.

Cette convention comporte les axes suivants : • Création-reprise des entreprises artisanales : le porteur de projet bénéficie, de la part de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne, d'un appui personnalisé lui permettant ainsi de mener à bien son projet.

L'objectif global est de contribuer à la création d'entreprises "de qualité" et pérenne. • Accompagnement des entreprises artisanales : les entreprises inscrites au répertoire des métiers, qui auront intégré le dispositif du Passeport Initiatives Economiques en Provinois, peuvent être accompagnées pendant une période de trois ans à compter de leur date d'immatriculation sans contrepartie financière. • Favoriser le développement des entreprises déjà implantées : encourager le développement des entreprises artisanales déjà implantées sur le territoire de la Communauté de communes du Provinois par le biais des différents dispositifs existants et attirer des entreprises artisanales implantées hors du territoire de la Communauté de commune du Provinois à la recherche d'opportunités sur le territoire. • Actions en matière de Développement Durable : actions relatives à l'environnement et la gestion des déchets, l'hygiène et les bonnes pratiques dans l'alimentaire, la sécurité et l'évaluation des risques professionnels, l'accessibilité des établissements recevant du public et la maîtrise de l'énergie. • Transmission d'entreprises : action d'information et de sensibilisation à la transmission/reprise d'entreprises auprès des dirigeants d'entreprises artisanales du territoire âgés de 55 ans et plus.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté de communes du Provinois

Partenaires de l'action • Associations des commerçants et artisans de la Communauté des communes du Provinois

## **2.5 VALORISER L'ARTISANAT**

### **2.5.1 Convention relative à la création d'un pôle d'Artisanat d'Art**

#### **CMA Ardèche**

La Ville d'Aubenas projette la création d'un Pôle d'Artisanat d'Art à horizon 2022 dans les locaux d'un ancien bâtiment en centre-ville situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et dans le périmètre d'une opération de revitalisation territoriale « Cœur de Ville ». Elle a confié à la CMA une mission comprenant trois volets : • accompagner la Mairie pour la conception du Pôle d'Artisanat d'Art en amont et durant la conduite des travaux d'aménagement ; • promouvoir le Pôle d'Artisanat d'Art auprès des professionnels des Métiers d'Art ; • aider à la sélection des professionnels. Ce projet de territoire a un rayonnement régional. Neuf ateliers destinés aux professionnels des Métiers d'Art sont prévus dans le bâtiment.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Ville d'Aubenas

Partenaire de l'action • État (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

## **2.5.2 Convention relative à la création d'un Espace Métiers d'Art sur un marché estival**

### **CMA Ardèche**

La Mairie de Largentière met en place chaque été **un marché estival nocturne**. Elle a souhaité l'accompagnement de la chambre de métiers et de l'artisanat pour faire monter en gamme le marché sur le volet Métiers d'Art.

Elle a ainsi confié à la CMA les missions suivantes : • annoncer le marché auprès des professionnels des métiers d'art et auprès du territoire ; • assurer la communication du « Marché des créateurs » auprès des visiteurs ; • traiter les candidatures et organiser le jury de sélection ; • accompagner les professionnels sélectionnés via un diagnostic d'approche globale (DAG – Produit phare de l'offre de services des CMA) ; • assurer le lien entre les professionnels sélectionnés et la mairie de Largentière ; • faire un retour d'expérience. Sept professionnels des métiers d'art ont été accompagnés

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Ville de Largentière

Partenaires de l'action • Communauté de commune du Val de Ligne • Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Artisanat)

Candidature de la ville de Barbezieux Saint Hilaire au label « Ville et Métiers d'Arts » 2019

### **CMA Charente**

La mairie de Barbezieux a candidaté en mai 2019 au label ville et métiers d'art qui est le support d'une politique de communication et d'échange d'expériences entre les villes détentrices du label et regroupées au sein de l'association « Ville et Métiers d'Art ».

Le dossier comprend une étude économique qui fait ressortir les actions faites en faveur des métiers d'art. Afin de réaliser cette étude la Mairie de Barbezieux s'est tournée vers la chambre des métiers et de l'artisanat de la Charente. La commune a obtenu le label qui lui a été remis par le délégué national de l'association « Ville et Métiers d'Art » lors du comice agricole de Barbezieux au début du mois de septembre 2019. La ville et la CMA de la Charente sont en réflexion pour la co-construction d'un programme d'actions qui s'articulerait autour de trois axes : • la sensibilisation aux métiers d'arts (petite jeunesse jusqu'au primaire) ; • la formation et la mise en avant de la mention « métiers rares » du Campus des Métiers ; • l'appui économique aux entreprises, le soutien l'émergence d'une filière patrimoine bâti sur le territoire et la promotion des atouts touristiques du territoire. 15% des 314 entreprises artisanales des métiers d'arts charentaises sont ainsi mise en valeur sur le Sud Charente.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Commune de Barbezieux Saint Hilaire

Partenaire de l'action • Communauté de Communes des 4B

En Avril, Prenez l'Art ! Journées Européennes des Métiers d'Art



## **CMA Drôme**

Les Journées Européennes des Métiers d'Art sont un évènement coordonné par l'Institut National des Métiers d'Art au niveau national, la chambre régionale des métiers au niveau Auvergne Rhône-Alpes et mis en œuvre par la chambre de métiers et de l'artisanat de la Drôme à l'échelon de la Drôme.

Depuis leur création en 2002, les Journées Européennes des Métiers d'Art participent à la valorisation des métiers d'art et à la promotion du savoir-faire artisanal et sont le rendez-vous incontournable des métiers d'art avec le public.

Les Journées Européennes des Métiers d'Art, invitent le grand public durant trois jours à rencontrer des hommes et des femmes d'exception pour découvrir des talents extraordinaires : ébéniste, tapissier, tailleur de pierres, céramiste, maroquinier, ferronnier d'art, peintre en décors, bottier, etc.

Le territoire de Valence Romans Agglo compte de nombreux ateliers de professionnels des métiers d'art qui constituent un atout tant sur le plan économique que touristique et contribuent au développement local : • 160 artisans d'art présents sur le territoire (sans comptabiliser les artistes) ; • 50 ateliers participants répartis sur 7 communes du territoire. Valence Romans Agglo soutient la chambre de métiers et de l'artisanat de la Drôme pour l'organisation de l'édition 2019 des JEMA sur son territoire en participant à la prise en charge du coût du temps agent que cette dernière met à la disposition de l'Agglo pour la co-organisation de cet évènement. Une convention a été signée entre la CMA de la Drôme et Valence Romans Agglo. Elle établit les engagements réciproques concernant les grandes lignes de leur coopération et les modalités de fonctionnement du partenariat.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo

Partenaire de l'action • Commune de Romans

### **2.5.3 Artisanales de Chartres**

#### **CMA Eure-et-Loir**

Dans la ville de Chartres, chaque 2e week-end d'octobre, les Artisanales sont le rendez-vous incontournable pour aller à la rencontre des savoir-faire artisanaux. Sur 16 000 m<sup>2</sup> d'exposition, quatre chapiteaux thématiques (bâtiment, gastronomie, Métiers d'Art, beauté-mode) sont ouverts au grand public pour permettre de découvrir les produits et savoir-faire des 500 exposants. Les Artisanales de Chartres ont attiré 92 000 visiteurs en 2018.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Agglo de Chartres -Région – Conseil départemental – ville de Chartres

Partenaires de l'action • Partenaires publics et privés



## **2.5.4 Salon des artisans**

### **CMA Finistère**

La collectivité organise un salon dédié aux artisans de son territoire durant deux jours. Ce salon est organisé tous les deux ans et permet au grand public d'aller à la rencontre des artisans locaux et de découvrir leur savoir-faire à travers des démonstrations, des rencontres, de l'artisanat d'art, des animations spécifiques ou des dégustations. 60 entreprises artisanales sont concernées. 5 000 visiteurs de déplacent sur chaque édition.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté de commune de Pleyben Châteaulin Porzay

## **2.5.5 Création du label « Fabriqué à Paris »**

### **CMA Paris**

En 2017, la Ville de Paris a souhaité mettre à l'honneur les artisans, créateurs et fabricants Parisiens en créant un label valorisant leurs créations. Ce label offre aux lauréats une visibilité nouvelle, une reconnaissance professionnelle et un gage de qualité qu'ils peuvent intégrer dans leur communication à destination des Parisiens et des touristes, de plus en plus en demande d'objets incarnant à la fois l'identité, le modernisme et les traditions parisiennes.

Un logo « Fabriqué à Paris » a été créé pour permettre aux lauréats de faciliter l'identification de leur produit sur leur vitrine et au sein de leur boutique. Associée notamment à la CMA de Paris, la Ville de Paris a mis en place un concours annuel, récompensant des produits dans quatre catégories : artisanat alimentaire, mode et accessoires, univers de la maison, activités de production. Des prix « innovation » et « coup de cœur des Parisiens » sont également attribués.

Ce dernier donne l'opportunité aux Parisiens de se prononcer sur l'ensemble des produits labellisés via un vote en ligne sur le site Paris.fr. En 2017, pour la première édition de ce concours, 234 produits ont été labellisés. Et en 2018, 270 produits. La Ville de Paris consacre un budget d'environ 50 000 euros/an pour l'organisation du concours du Label « Fabriqué à Paris » et de plusieurs actions de valorisation des lauréats.

Elle soutient ensuite ces artisans labellisés en les associant à de nombreuses opérations de communication organisées par elle-même ou ses partenaires. Depuis son lancement en 2017, 349 artisans parisiens se sont vus remettre le label Fabriqué à Paris pour une ou plusieurs de leurs créations. Plus de la moitié d'entre eux se sont regroupés pour créer « l'association des artisans du Label Fabriqué à Paris » dans le but d'échanger sur leurs expériences, de créer des synergies et de développer des projets en commun.

La Ville de Paris travaille avec l'association des artisans labellisés sur un projet d'application numérique permettant de localiser géographiquement les lauréats et proposant des parcours de visites touristiques de leurs ateliers et boutiques.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Ville de Paris

Partenaires de l'action • CCID de Paris • Organisations professionnelles • INMA • Le Parisien



## **2.5.6 Création et animation d'une boutique éphémère**

### **CMA Val-de-Marne**

Pour favoriser la diversité de son tissu commercial et artisanal, la Ville de Saint-Mandé et la CMA du Val-de-Marne ont collaboré pour créer une boutique éphémère en centre-ville et permettre ainsi aux artisans d'exposer et de vendre leur savoir-faire.

La CMA a appuyé la ville tout au long des étapes préalables à l'ouverture de la boutique : choix de l'emplacement, rachat du droit au bail, travaux d'aménagement, prospection des artisans, etc. La boutique éphémère a ouvert ses portes en décembre 2018, et après 10 mois d'activité, la boutique a pu accueillir 56 artisans-commerçants. Les premiers éléments d'évaluation montrent un planning de réservation rempli sur plusieurs mois avec des artisans qui exposent leurs produits sur de courtes durées (1 à 2 semaines) avec un chiffre d'affaires significatif.

L'ouverture de cette boutique contribue à la diversité commerciale et artisanale du quartier et est une source de satisfaction pour la ville et ses habitants.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Ville de Saint Mandé

## **2.5.7 Circuit des Métiers d'Art Numériques ARLES**

### **CMAR PACA**

En application d'un plan d'actions de valorisation de la filière métiers d'art défini dans le cadre d'une convention entre la CMAR PACA et la communauté de commune Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la CMAR PACA a conçu un « Circuit métiers d'art numérique ». Il met en avant 13 artisans des métiers d'art dans le centre-ville d'Arles. Cet outil est disponible sur l'application Arles Tour gérée par l'office de tourisme d'Arles et sur son site internet.

Il a pour objectif la promotion de la filière des métiers d'art auprès du grand public et des acteurs du territoire et favorisant la découverte des ateliers d'art. Il permet de fédérer les artisans autour d'un projet commun : développer l'offre touristique en proposant un outil numérique répondant aux tendances du tourisme expérientiel.

Cette action est une réponse aux attentes exprimées par les artisans d'art du territoire Arles-Crau-Camargue-Montagnette dans le cadre d'une étude menée par la CMAR PACA auprès d'une trentaine d'entre eux. <https://www.arlestourisme.com/fr/lartisanat-dart.html>

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action • Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

## **CONCLUSION**

*La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Guadeloupe fait partie intégrante du puissant réseau national des CMA. C'est ainsi qu'elle peut bénéficier des expériences et bonnes pratiques de ses homologues. La richesse du réseau étant bâtie sur ce partage, les fiches actions proposées pourront être déclinées selon vos besoins.*





## ***LES ELECTIONS MUNICIPALES 2020***



***L'ARTISANAT DES ÎLES DE GUADELOUPE***

***ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES***

***LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE  
REGION GUADELOUPE***

***FORCE DE PROPOSITIONS***